

CONTEXTE
EXCEPTIONNEL,
BILAN DE SAISON

LE PARC
EN ACTIONS

NOUVEAUX
CHEVRIERS À VALX

#Verdon2038

UN NOUVEAU
PROJET POUR
LE TERRITOIRE

NOUVELLE CHARTE FABRIQUONS NOTRE PARC DE DEMAIN

VIVRE EN VERDON



SOLIDARITÉ AVEC LA VALLÉE DE LA ROYA



L'année 2020 qui vient de s'achever restera dans nos mémoires et questionne sur notre capacité collective à faire face à des événements qui nous dépassent et nous impactent directement : effets de la pandémie, accès aux services, notamment à la santé, fragilité et dépendance de notre économie, relation à la nature, organisation et solidarité à l'échelle de nos communes, de nos territoires ruraux... Pour compléter le tableau de cette année terrible, n'oublions pas nos « voisins de vallées » dans les Alpes-Maritimes, touchés par des intempéries hors normes qui ont laissé derrière elles des habitants et des communes dévastées...

C'est dans ce contexte si particulier que nous échangeons sur l'avenir de notre territoire en construisant les objectifs de notre future charte. Il est difficile de se projeter face à de si grandes incertitudes et pourtant nous sommes obligés de les imaginer pour y faire face collectivement, pour y répondre le plus solidairement possible !



Je remercie donc tous ceux qui ont donné de leur temps, les nouveaux élus du Parc issus des élections municipales, les partenaires et tous les habitants du Verdon qui ont participé aux ateliers et débats citoyens de la Fabrique du Parc. Pour la nouvelle année à venir, je fais le vœu qu'elle soit meilleure, qu'on puisse se retrouver avec la joie de vivre et la convivialité et que nous construisions tous ensemble une charte qui nous ressemble !

BERNARD CLAP

Président du Parc naturel régional du Verdon



La Tinée, la Vésubie et la Roya sont 3 vallées du Mercantour dont les bassins versants jouxtent celui du Verdon. En quelques heures, le 2 octobre dernier, la tempête Alex a précipité localement jusqu'à 450 mm d'eau entraînant une crue soudaine et particulièrement violente. L'ampleur des dégâts pour rebâtir les infrastructures indispensables à la vie est telle qu'il faudra plusieurs années pour revenir à une situation normale.

Dans ce partage des eaux, seule une ligne de crêtes nous sépare. Il était important pour le Parc du Verdon, qui porte la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, d'agir en solidarité avec ces vallées durement touchées. C'est pour cela qu'une équipe de 12 agents a été missionnée pour se rendre dans la vallée de la Roya les 7 et 8 décembre. Cette opération s'est organisée en collaboration avec les collectifs de bénévoles et volontaires de la Roya et la commune de Breil-sur-Roya. La contribution est modeste et s'apparente à « la part du colibri » face à l'immensité des chantiers à engager. Elle aura permis d'effacer quelques embâcles et a surtout apporté un peu de réconfort. C'est un premier geste qui sera reconduit en début d'année 2021, auquel ont contribué certaines communes du Parc en fournissant un soutien en matériel technique.

L'équipe est revenue de cette mission en ayant perçu la capacité de la nature à bouleverser l'ordre établi. Elle a été touchée par la situation des habitants dont les vies ont basculé, emportées par l'aléa climatique. Cet épisode nous rappelle que l'évolution du climat et le réchauffement de la planète doivent entraîner la mobilisation générale. C'est l'un des défis à relever dans l'écriture de la nouvelle charte.

À CONTEXTE EXCEPTIONNEL, ANNÉE EXCEPTIONNELLE

Pour la dix-huitième année consécutive, le Parc du Verdon a maintenu et renforcé son dispositif saisonnier d'information et de sensibilisation écocarde. Répartis sur trois secteurs allant du moyen Verdon au bas Verdon, ce sont 21 agents saisonniers qui ont été recrutés pour assurer des missions de veille environnementale, de protection des biens et des personnes, de prévention autour du risque incendie et de l'information touristique.

Cette année, en raison du contexte sanitaire exceptionnel lié à la pandémie de COVID-19, et suite à une implication des institutions (communes, État, Parc, EDF), le dispositif écocarde a bénéficié d'un renfort de 7 agents spécialement recrutés pour patrouiller sur les sites très fréquentés du lac de Sainte-Croix et d'Esparron-de-Verdon. S'inscrivant depuis 2017 dans le dispositif « Guerre du feu » mis en œuvre par la Région SUD, cette opération s'affirme comme le premier maillon de la chaîne de prévention et de secours dans la lutte contre les feux de forêts. La poursuite d'un partenariat avec le Conseil départemental du Var a également permis le maintien quotidien d'une équipe de 6 agents spécialement attachés à l'Espace naturel sensible de Sillans-la-Cascade.

« La fréquentation a explosé, atteignant sur certains secteurs une hausse de près de 40 % », avec une augmentation significative des vacanciers français.

Malheureusement, cette hausse a induit plus d'incivilités et de comportements à risques. Les écocardes ont fait éteindre plus de 141 feux de camp (+ 50 % par rapport à 2019). Une dizaine de dépôts de feux se sont déclarés sur le territoire et ont été rapidement maîtrisés par les services de secours, témoignant de la situation critique de sécheresse sur le territoire.

Afin de prévenir ces catastrophes, les écocardes ont travaillé en lien permanent avec les SDIS 04 et 83 (services départemental d'incendie et de secours) et DFCE (défense des forêts contre les incendies), de nombreuses patrouilles ont été assurées avec la



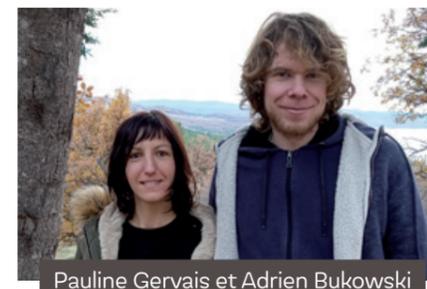
#NettoyonsleVerdon : en collaboration avec Mountain Wilderness, des bénévoles, des guides professionnels de La Palud-sur-Verdon, la Région Sud, les intercommunalités CCAPV et CCLGV, les écocardes du Parc ont fait évacuer 14 tonnes de déchets (pneus, carcasses de véhicules, ferrailles, plastiques...) des gorges ces 2 dernières années.

Gendarmerie, l'Office national des forêts ainsi qu'avec l'Office français de la biodiversité.

Les accidents corporels ont été aussi plus nombreux sur les sentiers de randonnée et en milieu aquatique. Les écocardes ont assuré à plusieurs reprises un soutien aux services de secours et de recherche, mais ont aussi été vecteurs de premières alertes lors de leur présence sur des accidents survenus dans des secteurs sans couverture téléphonique via le réseau radio « Sécurité Verdon » mis en place et géré par le Parc.

Problématique croissante au fil des années, l'abandon de déchets en espace naturel et sur la voie publique a connu cette année un paroxysme. Dès le mois de mai, à l'issue du confinement et des premières vagues de visiteurs, les écocardes ont constaté des volumes de déchets abandonnés jamais observés. Qu'il s'agisse de papiers toilettes, de canettes, emballages plastiques ou dépôts de gravats et déchets verts, des sommets ont été atteints. Malgré le renforcement des fréquences de collecte des services déchets des intercommunalités, les atteintes à l'environnement n'ont fait que se renforcer au cours de la saison. Les écocardes ont donc porté une attention particulière à cette problématique en sensibilisant un maximum de public au civisme sur la question, sans toutefois pouvoir l'endiguer.

UNE PAGE SE TOURNE : DE NOUVEAUX CHEVRIERS À VALX



Pauline Gervais et Adrien Bukowski

Les chevriers de la ferme caprine pédagogique du domaine de Valx, Julie Ledoux et Benoît Payot, formant le GAEC de la ferme des Fabrigoules, sont partis à la fin de l'année 2020 après plus de 7 années d'activités. Un processus de sélection a débuté en juin et ce sont Pauline Gervais et Adrien Bukowski qui ont été retenus pour leur succéder. Après un bout de vie professionnelle

dans la médiation culturelle et la gestion d'entreprise, ils ont entamé depuis quelques années une reconversion vers le monde agricole.

En provenance de Roquevaire (13), ils sont à Valx depuis le mois de novembre pour assurer la transition.

Vivre en Verdon n° 3
Décembre 2020

Cette lettre est disponible à la maison du Parc
Domaine de Valx 04360
Moustiers-Sainte-Marie
04 92 74 68 00
info@parcduverdon.fr
www.parcduverdon.fr

Directeur de publication :
Bernard Clap

Comité de lecture :
équipe technique,
S. Giovanni,
M. Economidès, A. Robert

Conception :
SUNCHA Communication

Tirage :
2 000 ex.
Édité sur papier recyclé

Dépôt légal :
N° I.S.S.N. 2610-041X

Abonnez-vous !



Cette lettre d'information n'est plus distribuée directement dans les boîtes aux lettres, pour être sûr de la recevoir personnellement, abonnez-vous gratuitement et simplement en nous transmettant votre adresse postale sur info@parcduverdon.fr ou au 04 92 74 68 00.



UN EPAGE POUR ÊTRE À LA PAGE

Le syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon sera bientôt labellisé EPAGE : Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau sur le bassin versant du Verdon. Cette reconnaissance acte, au sein des instances publiques, le rôle opérationnel du syndicat en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (la GEMAPI).

Ainsi, un nouveau logo sera utilisé pour identifier le syndicat mixte du Parc lorsqu'il porte des actions concernant la gestion de l'eau. L'EPAGE intervient à l'échelle du bassin versant du Verdon : 69 communes d'Allos à Saint-Paul-lez-Durance, périmètre différent de celui du Parc (46 communes). D'autant que, sur le bassin versant du Verdon, d'autres Parcs sont présents : le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur à l'est et le Parc national du Mercantour au nord. La distinction est donc nécessaire. Retrouvez ci-dessous des exemples d'actions portées par l'EPAGE.



Sur le volet « Prévention des Inondations »

Le syndicat mixte gère maintenant les digues du bassin versant du Verdon. Deux études sont en cours sur les digues du Verdon à Vinon-sur-Verdon (environ 9 kilomètres de digues protégeant le village) et les digues du torrent de la Lance à Colmars-les-Alpes (800 mètres de digues protégeant en partie le village). Ces études, imposées par la loi, doivent informer les décideurs sur la capacité réelle des ouvrages à contenir les inondations, pour quelle zone protégée et jusqu'à quel niveau de crue les digues peuvent résister. Par ailleurs, une étude de maîtrise d'œuvre de conception pour des futurs travaux de réfection est engagée sur la digue des Relarguiers à Beauvezer.

Sur l'entretien des cours d'eau

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le syndicat mixte du Parc a intégré l'équipe du SIVU d'entretien des berges du Verdon qui a été dissout et qui assurait les missions d'entretien de la ripisylve sur le haut et moyen Verdon, d'Allos au lac de Sainte-Croix. Le syndicat dispose donc maintenant de deux moyens d'intervention : faire réaliser les travaux à des entreprises, ou les réaliser grâce à son équipe rivière (pour les travaux plus légers ne nécessitant pas de mécanisation). Ces travaux visent à favoriser les écoulements en période de crue et limiter la chute d'arbres dans le lit, réduire les érosions de berges, gérer les espèces exotiques envahissantes, restaurer la ripisylve sur des secteurs dégradés (par la replantation notamment).



En 2020, les interventions confiées à des entreprises concernent :

- 6 km sur le Malaurie, affluent du bas Verdon, sur les communes de Saint-Julien-le-Montagnier, Vinon-sur-Verdon et Gréoux-les-Bains ;
- 7 km sur le Colostre sur les communes de Saint-Martin-de-Brômes et Allemagne-en-Provence ;
- 8 km sur l'Artuby sur les communes de Valderoure, Séranon, La Martre, La Bastide, Bargème, Comps-sur-Artuby ;
- 8 km sur la Lane, sur les communes d'Andon et Valderoure.

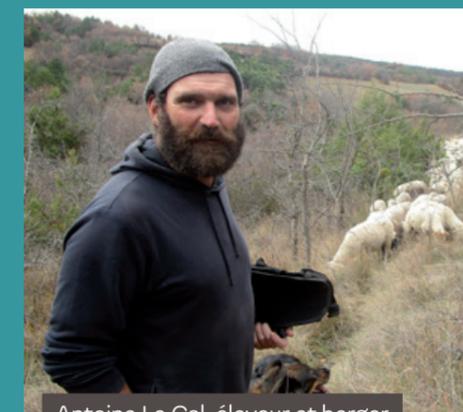
En raison du contexte, certains travaux du programme 2020 seront décalés en 2021.

Zoom sur des actions du Parc

UN BERGER D'APPUI POUR FAIRE FACE À LA PRÉDATION

Le pastoralisme dans le Verdon est bénéfique à plusieurs niveaux pour l'économie, la biodiversité, le patrimoine, la lutte contre les feux de forêt ou encore les paysages. Mais depuis quelques années, il connaît une forte prédation par le loup. C'est pourquoi, en partenariat avec le service de remplacement des Alpes-de-Haute-Provence, le Parc a souhaité proposer une réponse expérimentale et humaine en mettant à disposition un berger d'appui pour soutenir bergers et éleveurs avant, pendant ou après des attaques, mais également préparer le terrain pour réduire la vulnérabilité des troupeaux.

Depuis juin, c'est donc Antoine Le Gal qui a été embauché. Un des soutiens qu'Antoine peut apporter : aider à refaire des parcs de garde, débroussailler autour des couchades ou pour éclaircir des parcours... Ce dispositif bénéficie de financements de l'État à travers le Plan national Loup, ainsi que de la Région Sud et du Parc Verdon pour le matériel. Il est en cours de déploiement côté Var.



Antoine Le Gal, éleveur et berger depuis plus de 20 ans.



NATURA 2000 : RAPIDE BILAN 2008-2020

Natura 2000, chez nous, concerne la moitié du territoire du Parc du Verdon, soit environ 120 000 hectares. Ces sites reconnus pour leur patrimoine naturel ont pour but de préserver, d'améliorer les milieux et de sensibiliser les acteurs du territoire à la prise en compte de la biodiversité. Pour cela, les animateurs de sites mettent en place des mesures de gestion. Elles peuvent être sous forme de contrat avec différents acteurs qui s'engagent sur des actions auprès de l'État et de l'Union européenne, avec en contrepartie, une compensation financière.

Sur les 6 sites gérés par le Parc, ont été conclus :

- 6 contrats « bois sénescents » pour protéger les vieux arbres. C'est donc 392 arbres et 20,75 hectares de forêts qui sont protégés de l'exploitation forestière pendant 30 ans.
- 1 contrat pour la création d'une placette d'équarrissage pour apporter un soutien alimentaire aux vautours et aider les éleveurs à se débarrasser des carcasses.
- 1 contrat pour limiter le dérangement d'une colonie de chauves-souris dans une grotte d'intérêt mondial : la grotte d'Esparron-de-Verdon.
- 1 contrat de création de gîte pour le Petit rhinolophe qui voit sa population diminuer, notamment par la raréfaction du nombre de gîtes favorables à son installation.
- 1 contrat de restauration de 4,1 hectares du bas-marais à Bouges (Saint-Jurs) : secteur où le Colostre prend sa source.
- 1 contrat de mise en défens d'une prairie humide à Estodeou (Majastres) pour préserver des plantes comme le Trolle d'Europe et la Grande pimprenelle.
- Presque 330 hectares de culture dont les exploitants ont suivi un cahier des charges pour aider à la conservation de l'Outarde canepetière, un des oiseaux les plus menacés des plaines cultivées de France.
- Quasiment 1800 hectares qui ont été rouverts et maintenus ouverts par des éleveurs, soit mécaniquement, soit grâce au pastoralisme pour préserver des pelouses sèches de plaine et d'altitude, favorables à tout un cortège de papillons (Apollon, Laineuse du prunellier...) et d'oiseaux (Alouette lulu, Bruant ortolan, Crave à bec rouge, Merle de roche...).

Au total, en l'espace de 12 ans et grâce au Parc, l'État et l'Union européenne ont investi 1 587 672 € sur notre territoire pour aider à la préservation et à la prise en compte de la biodiversité. De plus, depuis 2019, certaines communes concernées par Natura 2000 bénéficient d'une « dotation Natura 2000 ». Au total dans le Verdon, 13 communes bénéficient de cette dotation pour un montant total de 74 717 € qui varie de 800 € à 19 000 € /an selon les communes.



Petit rhinolophe



NAVETTE BLANC-MARTEL, NE RANDONNEZ PAS SANS ELLE

En 2019, la Région Sud mettait fin à la circulation de la « navette des gorges », qui desservait depuis Castellane le sentier Blanc-Martel. Dans le cadre du Grand Site de France en projet des gorges du Verdon et en partenariat avec la Région, L'Europe, l'État et EDF, les élus du Parc ont proposé d'expérimenter une variante en 2020, permettant de réduire le stationnement sur le site très fréquenté du Point sublime. Le service, connecté avec la ligne BV1 (Riez-Castellane), partait en matinée de La Palud-sur-Verdon pour ramener les randonneurs l'après-midi depuis le Point sublime.

Avec 3 mois de service (du 4 juillet au 4 octobre) et près de 16 000 randonneurs transportés, la « navette Blanc-Martel » a permis à des visiteurs d'accéder au sentier depuis les villages alentours sans prendre leur voiture.

Un succès rendu possible grâce au relais important des bureaux du tourisme et des communes, avec lesquels des pistes d'amélioration du service pour l'édition 2021 seront réfléchies.



ÇA MARCHE POUR LES TOURS DU VERDON À PIED



Le projet propose d'arpenter le territoire pour en prendre la juste mesure grâce à des boucles d'une durée de 3 à 5 jours qui privilégient la découverte des patrimoines autour des paysages remarquables du Verdon.

L'objectif est de proposer à terme une dizaine de boucles d'itinérance bénéficiant du label GR de Pays délivré par la Fédération française de randonnée pédestre.

Depuis 2016 ont été créés : le tour du plateau de Valensole et des Balcons du Verdon, le tour du lac d'Esparron, le tour du lac de Sainte-Croix et le tour de l'Artuby. Après un coup d'arrêt en 2020 dans le contexte sanitaire, nous espérons que nos horizons seront ouverts en 2021 pour inventer une autre manière de découvrir les gorges du Verdon, en créant une itinérance qui relie les 7 communes du Grand Site et fasse le lien entre les 2 rives du Grand Canyon. La boucle fera le lien avec le projet du Tour du lac de Castillon en cours d'étude et prendra de la hauteur sur les massifs préalpins des Mourres.



L'APPLICATION CHEMINS DES PARCS

Disponible gratuitement sur les stores Android et Apple, cette V3 de l'appli est plus complète, plus performante et plus simple d'utilisation !



en italien pour le Queyras), permettent aux habitants et visiteurs de partir en balade sur plus de 2 000 km en toute quiétude et de s'informer en chemin sur les patrimoines naturels, culturels et paysagers.

En un clic, il est possible de choisir thématique, difficulté, dénivelé, d'éditer gratuitement son livret-itinéraire et de consulter les offres de services à proximité : hébergements, restaurants, producteurs, accompagnateurs, loueurs, etc.



ÇA ROULE POUR LE TOUR DU VERDON À VÉLO !

Après 5 années de définition du projet, cette grande boucle itinérante à vélo de 258 km à cheval entre les départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Var, va voir le jour !

Ce projet est le fruit d'une collaboration des deux départements et s'inscrit dans la stratégie de développement du « Verdon à Vélo » menée par le Parc en partenariat avec l'association Vélo Loisir Provence. Le tracé est validé et la signalisation est prévue dès 2021 !

Pour découvrir l'itinéraire www.veloloisirprovence.com



LE SURVOL DE DRONE



Depuis quelques années, les survols de drones sont de plus en plus fréquents sur le territoire. Or, ces survols peuvent avoir des impacts sur la quiétude des habitants, sur la qualité de la découverte des sites par les visiteurs et aussi sur la faune.

C'est pourquoi, le Parc du Verdon propose un guide à destination des utilisateurs professionnels ou de loisirs. Ce guide a pour but de clarifier les démarches, les préconisations et la réglementation. Il est téléchargeable sur le site du Parc.

www.parcduverdon.fr

Pour découvrir le territoire

UN GUIDE POUR DÉCOUVRIR TOUTE L'OFFRE VALEURS PARC EN RÉGION SUD



Désireux de faire connaître et de valoriser les prestations de leurs ambassadeurs Valeurs Parc, les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec le soutien financier de la Région, ont édité un annuaire régional à destination du grand public qui recense l'ensemble des offres des neuf territoires.

Hébergements, restaurants, activités de pleine nature, sites de visite, manades, séjours et producteurs... Plus de 300 offres proposées par les acteurs de l'écotourisme de la Région.

Que vous soyez habitants ou visiteurs, prenez le temps de rencontrer des hommes et des femmes passionnés, qui vous feront découvrir leur façon de vivre, leur territoire et surtout leurs valeurs !



Tout savoir sur la révision de la charte du Parc du Verdon



NOUVELLE CHARTE FABRIQUONS NOTRE PARC DE DEMAIN

Une révision de charte est une procédure administrative très encadrée par le Code de l'Environnement et jalonnée de temps « officiels », passages obligés qui ponctuent les différentes avancées. La démarche de révision dure en moyenne 4 ans et passe par 4 grandes étapes.



Le Parc naturel régional du Verdon a été créé officiellement par Décret du Premier Ministre le 3 mars 1997, après 7 années de « gestation » consacrées aux études préalables et à la recherche d'un consensus local sur ses finalités. Dès 1990, alimentées par les résultats des « Assises du Verdon » organisées par le syndicat mixte des pays du Verdon, les communes des gorges répondaient favorablement à un appel à candidatures émis par le Conseil régional qui souhaitait créer un nouveau Parc sur son territoire.

En effet, c'est la Région qui détient, seule, la capacité d'initier la création ou le renouvellement d'un Parc naturel régional mais le classement d'un territoire en Parc est une reconnaissance nationale donnée par l'État sur la base de critères définis dans le Code de l'Environnement. En France, 56 territoires ruraux remarquables bénéficient actuellement du label. Ce classement est accordé pour une durée limitée et s'appuie sur les engagements des élus locaux à respecter les objectifs de préservation

et de développement équilibré du territoire qu'ils ont définis eux-mêmes dans un document de référence : la charte.

La première charte du Parc a donc été validée par l'État en 1997 et a été suivie par une deuxième charte en 2008. Les durées de validité des chartes ayant été rallongées entretemps, la deuxième charte nous mènera jusqu'en 2023. Afin de se préparer, la démarche de rédaction de la 3^e charte a donc été lancée fin 2018.

1 Les études préalables : elles permettent de re-questionner le périmètre du Parc (cf. encadré), de réaliser un bilan de santé du territoire en identifiant les principales évolutions et d'évaluer les effets de la charte précédente. Cette première étape, réalisée entre l'automne 2018 et l'été 2020 a permis de pointer les principaux enjeux auxquels le territoire du Verdon devra faire face dans les prochaines décennies et qui seront les défis que la 3^e charte du Parc devra relever : la nécessaire prise en compte des effets du changement climatique sur notre habitat, sur nos pratiques agricoles et touristiques et sur nos ressources naturelles (forêt, eau...). Est également ressortie la question de l'érosion de la biodiversité, de la qualité des eaux, de la préservation des biens communs, des terres agricoles et des espaces naturels ainsi que des paysages particulièrement attractifs du Verdon. Nos modes de vie

dans un territoire rural et touristique, notre capacité à nous impliquer dans la vie locale ou à créer du lien social ont été au cœur des échanges.

2 La rédaction du nouveau projet pour le territoire : il s'agira d'apporter des réponses aux besoins identifiés dans les études préalables, discutées collectivement et dont la mise en œuvre sera coordonnée entre les différentes institutions concernées. Ces réponses sont retranscrites sous formes d'objectifs et d'engagements, dont certains pourront être cartographiés.

3 L'enrichissement du projet : la première version de charte est ensuite soumise à de nombreuses consultations qui permettent aux acteurs locaux (conseils municipaux, intercommunalités, chambres consulaires...) régionaux ou nationaux (ministères, Conseil national de protection de la nature, autorité environnementale...) de rendre des avis et

d'améliorer ainsi le document. Une enquête publique permet également aux habitants de se prononcer.

4 Le renouvellement du label : une fois le dossier parachevé, le temps de la décision est venu : ce sont d'abord les 59 communes du périmètre d'étude qui se prononcent par délibération de leurs conseils municipaux pour valider et s'engager à respecter les objectifs de la nouvelle charte. Ensuite les intercommunalités et les Conseils départementaux se positionnent et la Région transmet officiellement la demande de reconnaissance à l'État. C'est, in fine, le Premier Ministre qui s'assurera de la qualité du projet et qui classera à nouveau le territoire en Parc naturel régional pour une durée de 15 ans supplémentaires.

Tout au long de la démarche, de nombreux contributeurs sont sollicités : institutions, élus, associations et acteurs économiques, universitaires, scientifiques et experts... sans oublier les habitants. Chacun à son niveau apporte sa connaissance, ses idées, son expérience sur ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas... La révision d'une charte de Parc naturel régional pourrait être envisagée uniquement sous un angle « administratif » avec ses échéances, ses consultations officielles, son formalisme, ses documents à produire... C'est un fait. Mais elle est également une opportunité à saisir : celle qui permet à chaque citoyen de débattre de l'avenir de son territoire, et, par là-même, de se l'approprier. Elle permet de se poser, de prendre le temps de faire un bilan et celui de se projeter vers l'avenir. Les chartes de Parcs sont parmi les rares documents publics soumis à cette obligation d'évaluation et cela nous engage politiquement ! C'est aussi une chance de pouvoir construire de manière collective un projet pour notre territoire.

Pourquoi écrire une nouvelle charte ?

La charte, c'est la feuille de route du Parc, document contractuel, elle permet de formaliser des objectifs discutés et validés par les élus locaux. Elle guide ensuite les travaux du syndicat mixte du Parc, chargé de la mettre en œuvre. Ces objectifs concernent la préservation et la valorisation des patrimoines naturels et culturels, les paysages et les savoir-faire locaux. Ils favorisent un développement harmonieux du territoire en accompagnant des pratiques citoyennes et socio-économiques responsables et respectueuses de nos patrimoines. Il est donc indispensable que ces **objectifs restent « connectés » avec la réalité** et s'adaptent à l'évolution du contexte local et global. Tous les 15 ans, les Parcs sont donc amenés à « revisiter » leur stratégie en faisant un point d'étape, en évaluant ce qui fonctionne et ce qui doit être amélioré, et en adaptant les objectifs aux nouveaux besoins émergents. Réécrire la charte, c'est la garantie d'avoir un projet toujours adapté à son territoire et c'est l'opportunité de remettre les sujets sur la table pour trouver collectivement les meilleures réponses à apporter.

Le Parc du Verdon va-t-il changer ?

La révision de la charte est le seul moment où il est possible de remettre en question le contour du Parc. C'est l'opportunité qui permet de s'interroger sur le découpage qui rendra plus faciles les interventions, en intégrant, par exemple, toutes les communes concernées par un massif forestier ou par un alpage, ou en étant plus cohérent dans la gestion de sites naturels fréquentés... Sur la base d'analyses croisées entre élus, associations et scientifiques, un périmètre d'étude élargi à 59 communes (dont les 46 actuellement classées) a été validé après avis des communes concernées en 2019.

Le nouveau « visage » du Parc du Verdon sera constitué de tout ou partie de ces 59 communes et dépendra des délibérations des conseils municipaux en 2022, qui auront à choisir leur appartenance (ou pas) au Parc pour la période 2023-2038.





LA RESTAURATION DES RIVIÈRES

En 2020, la première phase de la restauration hydromorphologique du Colostre s'est déroulée à Saint-Martin-de-Brômes. Après plusieurs années d'études, de conception et de préparation du projet, de demandes d'autorisations, les travaux ont pu être réalisés avec le financement de l'Agence de l'eau et du Fonds européen pour le développement régional. Ce sont 2 km de cours d'eau qui ont été restaurés. Le Colostre a retrouvé des caractéristiques naturelles, des berges aux pentes douces, un lit plus large pour divaguer au fil des crues... De plus, le seuil de prise d'eau du canal de St-Martin a été supprimé, conformément à l'obligation réglementaire qui pesait sur la commune.



La deuxième phase de cette opération concernera deux tronçons du Colostre sur la commune d'Allemagne-en-Provence. Elle s'étalera sur deux ans après l'obtention de tous les accords des riverains. Nous espérons pouvoir mettre en œuvre les travaux en 2022 et 2023 car l'obligation réglementaire court aussi sur cette partie de la rivière.

La restauration hydromorphologique ne s'arrête pas au Colostre. D'autres rivières du bassin versant du Verdon ont besoin de ce type d'opération pour améliorer leur fonctionnement et leur état écologique. Dès 2021, une nouvelle étude portera sur le Rouret, le Pesquier et la Recluse à Castellane. Elle aura d'abord pour objectif de faire un état des lieux général de ces petits cours d'eau encore mal connus et pourtant premiers contributeurs du Verdon sous le barrage de Chaudanne. Une série d'actions sera ensuite proposée pour améliorer leur fonctionnement.

RIEZ-TRAVAILLEZ AUTREMENT !



Ouvert depuis le printemps 2019, le Lieu-dit vous accueille et vous propose un espace de travail partagé : espace équipé et convivial, formations et travaux numériques, lieu de synergie et de développement... Le Lieu-dit propose également un accompagnement pour faire mûrir vos projets professionnels avec notamment la possibilité d'entrer en couveuse d'entreprise mais également des ressources pour la formation ou la rencontre avec d'autres acteurs socio-économiques.

Le Lieu-dit est animé par la couveuse d'entreprise COSENS en partenariat avec le Parc du Verdon et soutenu par le programme européen Leader, la Région SUD, la Fondation de France, l'agglomération DLVA et la commune de Riez.



Informez-vous sur www.lieu-dit.org et rejoignez la communauté d'entrepreneurs !

LE CHANTIER DU POINT SUBLIME A DÉMARRÉ



Après de longues années de conception et de discussions et la validation du projet par le ministère de la Transition écologique en juin dernier, la requalification de ces sites sur la commune de Rougon se concrétise.

Les travaux ont démarré en octobre dernier sur le Point sublime avec les aménagements routiers portés par le Département des Alpes-de-Haute-Provence, et les travaux portés par le Parc : terrassement de la future zone de stationnement et les voiries liées. Progressivement, le site sera aménagé et mis en valeur : belvédère, cheminements, maison de site, stationnements... Le site du Couloir Samson fera l'objet de travaux qu'à partir de 2021.



L'accès au site du Point sublime restera fermé jusqu'à la fin des travaux prévue en mai 2021. Le sentier Blanc-Martel et le Couloir Samson seront accessibles durant les travaux. Toute la signalétique est présente afin d'informer les visiteurs et de les protéger (clôtures temporaires).

L'ensemble des travaux est financé par l'Europe, l'État, la Région Sud et le Département des Alpes-de-Haute-Provence dans le cadre notamment du programme Espace Valléen « Voir le Verdon en grand » !

Ce projet sur ce site emblématique participera à la future labélisation Grand Site de France pour les Gorges du Verdon. Rendez-vous en juin 2021 pour découvrir les aménagements réalisés et redécouvrir ce site exceptionnel !



RÉOUVERTURE DE LA ZONE HUMIDE DU PLAN D'ANELLE DE LA MARTRE

En octobre 2020, le Parc du Verdon, avec le soutien actif et chaleureux de la mairie de La Martre, du collectif d'animation du territoire Artuby-Jabron, de la communauté de communes Lacs et gorges du Verdon, et de bénévoles, s'est engagé dans la coupe de pins, saules et pruneliers du Plan d'Anelle, tous gros consommateurs d'eau et d'espace.

Le Plan d'Anelle est une zone humide (appelée bas marais) particulièrement importante de par sa biodiversité, avec des plantes protégées et rares, des espèces animales dépendant des milieux humides.

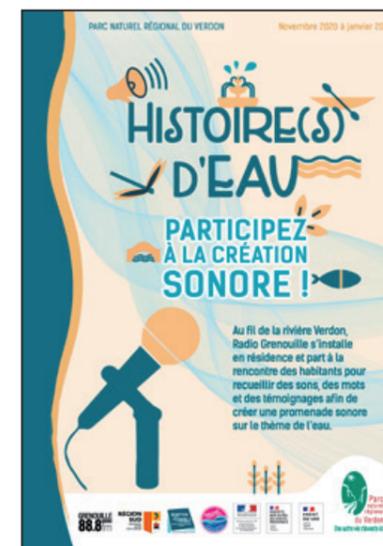
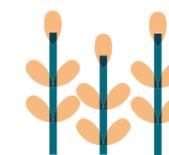
Le marais s'assèche et les travaux réalisés devraient permettre de limiter la fermeture des milieux et de favoriser le maintien des espèces appréciant la présence d'eau toute l'année.

Des conventions vont être signées avec les propriétaires pour un engagement de l'ensemble des parties sur 10 ans dans la préservation de cette zone.

Un remerciement tout particulier aux participants pour leur huile de coude et leur bonne humeur, les prêts logistiques, et les bras de chacun.



HISTOIRE(S) D'EAU CRÉATION DE PROMENADE SONORE



Depuis 2018, le Parc du Verdon s'est engagé dans un projet culturel sur l'eau, afin de mieux comprendre les liens que les habitants entretiennent avec la rivière Verdon et ses affluents. Après la conduite d'une étude historique et ethnologique « De la conquête de la rivière au grand voyage des eaux » qui a donné lieu à un ouvrage (disponible gratuitement sur le site Internet du Parc), est venu le temps de la création artistique. Le Parc a voulu donner la parole à des artistes, en commandant une création sonore, afin de questionner ce thème de manière plus sensible et intime.

Pour imaginer des promenades sonores, Nelly & Pascal de Radio Grenouille vont poser leurs valises dans les villages de Saint-André-les-Alpes, Bauduen, et Saint-Julien-le-Montagnier. Leur mission : recueillir les connaissances historiques et les mots des habitants. Leurs outils : prise de sons, atelier lecture et d'écoute, et émission avec plateau radio.

Ils arpenteront le territoire ce printemps pour en faire une restitution à l'automne 2021. Rendez-vous sur le site web du Parc pour les dates !



UN VERGER ET UN HÔTEL À INSECTES À ALLONS

En partenariat avec La Mure-Argens (village voisin), la commune a étendu sa gestion des espaces naturels en développant la plantation d'un vaste verger conservatoire et l'installation d'un hôtel à insectes pollinisateurs.



À lire : *Cahier de la biodiversité de La Martre*

Le 6^e numéro de la collection des cahiers de la biodiversité consacré à la commune de La Martre est paru en 2020. Grâce aux observations des habitants et aux investigations des naturalistes de la région menées en 2018, ce cahier est un portrait de la biodiversité de ce petit village du haut-Var : faune, flore et paysages sont agrémentés de courts récits ou d'anecdotes.

Cahier disponible dans les bibliothèques du territoire ou sur www.parcduverdon.fr

Pour en savoir plus



À essayer : *manger Verdon, moins gaspiller*

Parler d'alimentation durable dans un territoire où l'agriculture est encore bien présente et vivante est une évidence. C'est pourquoi, en 2021 nous vous proposons des rencontres et stages dans la perspective de tisser des liens entre consommateur et producteur, de questionner l'accès à l'alimentation saine et locale pour tous et de faire face aux enjeux de santé publique et de gaspillage.

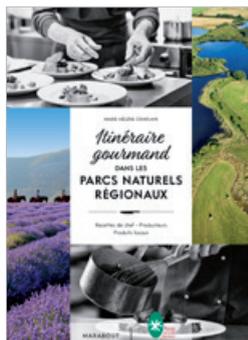
Au programme : débat sur l'agriculture, stages sur le réemploi des déchets, faire son potager et transformer ses légumes, faire son verger et transformer ses fruits, et valoriser les fruits oubliés. La ferme pédagogique de Valx sera mise à l'honneur tout au long de cette programmation.

Opération financée par la DREAL dans le cadre de l'appel à projet santé environnement.

À découvrir : *le pastoralisme à l'honneur*

Sous l'impulsion de la Maison de la Transhumance, un itinéraire de grande randonnée (GR[®]69) transfrontalier reliant la plaine de la Crau au Valle Stura en Italie a été créé, parcourant une ancienne grande voie de transhumance. Il traverse le plateau de Valensole, de Ginasservis à Saint-Jurs. D'avril à septembre 2021, nous vous proposons plusieurs rendez-vous pour parler de pastoralisme, activité économique ancestrale et vivante de notre territoire : projections-débat, sorties naturalistes ou littéraires, visites d'exploitation, rencontres du monde de l'élevage, etc. Opération financée dans le cadre du programme européen Leader par l'Union européenne et la Région.

À cuisiner : *Itinéraire gourmand dans les Parcs naturels régionaux*



Découvrir des trésors gustatifs des Parcs, rencontrer des producteurs passionnés, révéler des produits savoureux, s'aventurer à les cuisiner avec les chefs : telle est l'ambition de ce livre qui présente une sélection de producteurs et de produits dont une grande partie bénéficie du label #ValeursParc. Parmi les 49 autres chefs reconnus (un par Parc participant), pour le Verdon, c'est le chef Sébastien Gaillard du restaurant *La Truffe y algo más!* à Aups qui présente deux recettes.

Éditions Marabout. 240 pages, 22 €, en vente dans les librairies

À voir : *le film « Il était un Verdon »*

Un documentaire inédit de 52 minutes réalisé par Les Marcheurs de la Terre[®] pour découvrir sous un angle nouveau l'un des sites naturels les plus emblématiques et menacés du sud-est de l'hexagone. Un plaidoyer original qui nous rappelle que le destin des hommes et celui de la planète sont intimement liés. Si le Verdon pouvait parler, que dirait-il de notre humanité ? Que nous raconterait-il sur cette part de nous-même qui constitue à l'instar de la plante ou de l'animal, un fragment de nature que nombre d'entre nous ont préféré oublier ? Alors feignons de lui donner la parole. Laissons-le nous guider dans les méandres de notre psyché, en vis-à-vis de celles et ceux qui œuvrent au quotidien pour sa sauvegarde et notre devenir commun.

Prochainement sur France télévision et DVD à la vente.

À écouter : *Cartes postales sonores sur l'eau*



Du 21 au 24 juillet 2020, dans le cadre du dispositif d'État - ministère de la Culture « C'est mon patrimoine ! » des jeunes des centres de loisirs d'Aups et l'office intercommunal de la jeunesse et des sports du haut-Verdon se sont lancés dans la création de cartes postales sonores sur le thème de l'eau avec l'aide de Céline du Cénographe. Voici le fruit de leur création sur les deux jours. Des sons bruts et poétiques, des essais, des cartes postales personnelles et collectives à écouter sur : <https://cutt.ly/cartes-sonores-eau>

